

Résolution

Réunie à quelques jours de la rentrée scolaire, la CEF de la FNEC FP FO constate que contrairement aux auto satisfecit que se décernent le 1er ministre et le ministre de l'Education nationale, la situation faite à la grande masse des salariés et particulièrement pour ce qui la concerne, aux personnels de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de l'AFPA, de la Formation Professionnelle, de la Culture et de l'enseignement privé, de Jeunesse et Sports, ne cesse de se dégrader, ce qui conduit les salariés à la colère et au refus des mesures de régression sociale qu'ils subissent de plein fouet.

Dans ce contexte, la CEF condamne le fait que le gouvernement poursuive dans la voie :

- de la remise en cause des régimes de retraites, notamment en préconisant l'allongement de la durée de cotisations et la hausse de la CSG (maintenant ou plus tard) et en envisageant la remise en cause du Code des pensions civiles et militaires.
- de la baisse du pouvoir d'achat à travers le blocage des salaires, notamment du point d'indice dans la Fonction Publique et d'annonces d'augmentation des taxes (TVA, taxe carbone ...)
- de la remise en cause des services publics d'Etat et des statuts des personnels par la mise en œuvre de la territorialisation et de l'école du socle commun de compétences pour l'Education Nationale.

La CEF partage particulièrement les analyses du secrétaire général de la confédération, Jean Claude MAILLY, lorsqu'il affirme que ces orientations visent à envoyer des signes aux marchés financiers, ou encore à répondre aux directives de l'Union Européenne. Elle partage l'appréciation de Jean Claude MAILLY selon laquelle la logique libérale suivie par le gouvernement aboutit à une situation volcanique découlant de la colère des salariés. La CEF constate que dans l'Education Nationale, les personnels continuent à ne pas accepter, comme ils l'ont démontré ces derniers mois, la loi PEILLON de refondation, la réforme des rythmes scolaires, les remises en causes des garanties statutaires dans les établissements et les services, les manques évidents de personnels enseignants et non enseignants, même si ces mesures découlant de la volonté de territorialiser la Fonction publique d'Etat ont reçu l'assentiment des responsables syndicaux de l'UNSA et de la CFDT, voire de certains responsables de la FSU.

PREPARATION DE LA JOURNEE NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE DE GREVES ET DE MANIFESTATIONS DU 10 SEPTEMBRE

Dans ce contexte marqué par l'austérité pour les salariés à tous les niveaux et dans tous les secteurs, la CEF appelle ses structures à recueillir toutes les revendications concrètes des personnels à la rentrée scolaire.

La CEF invite ses structures à aider à la tenue d'assemblées des personnels dans les établissements, de délégations auprès des autorités compétentes, y compris en déposant des préavis de grève si nécessaire.

... / ...

La CEF approuve l'initiative de la Confédération d'appeler avec la CGT rejointes par la FSU et SUD à une journée de grève nationale interprofessionnelle de grèves et de manifestations le 10 septembre prochain:

- contre le projet de réforme des retraites et en particulier l'allongement de la durée de cotisations qui dans les faits repousse l'âge de départ à la retraite et confisque les emplois destinés aux jeunes générations.

- pour l'augmentation des salaires. La CEF rappelle que les fonctionnaires subissent pour la 4ème année, le gel du point d'indice. Elle estime que ce ne sont pas des mesurette à la marge (augmentation limitée du pourcentage de passage des PE à la hors classe, augmentation ridicule de 10€ bruts mensuels du régime indemnitaire des personnels administratifs...) qui peuvent masquer ces orientations de réduction du pouvoir d'achat des fonctionnaires. La CEF continue d'exiger la suppression effective et à effet rétroactif du jour de carence.

- pour la création d'emplois. La CEF rappelle qu'en dépit des annonces d'auto satisfecit du ministre de l'EN qui prétend avoir inversé la tendance, des milliers d'écoles et d'établissements du 2ème degré sont en situation de pénurie d'enseignants, ce qui entraîne des fermetures de classes, de cours ou des non ouvertures de sections ou classes pourtant indispensables. Les annonces du premier Ministre confirment et aggravent toutes les dispositions de la Loi Fillon.

Même si le gouvernement vient d'annoncer que son projet d'allongement de la durée de cotisations n'entrerait en vigueur qu'en 2020, la CEF considère que le principe même d'allongement de la durée de cotisation n'est pas acceptable pas plus que ne le serait l'augmentation de la CSG, aujourd'hui ou plus tard, contribution qui est en fait un impôt. Toutes les mesures envisagées visent de fait à faire payer par la grande masse des salariés et des retraités l'abaissement du coût du travail exigé par le patronat. Avec la Confédération, la FNEC FP FO réaffirme son attachement au système de retraite par répartition (menacé par des projets d'individualisation comme celui évoqué sous couvert de progrès social pour la prise en compte de la pénibilité) et au Code des Pensions. Elle n'acceptera aucune mesure d'allongement de la durée de cotisation et revendique au contraire la diminution de cette durée : « 40 ans, c'est déjà trop ! ». Elle revendique l'abrogation des mesures antérieures prises contre les retraites du public et du privé. Elle revendique en particulier l'abrogation de la loi Fillon et le rétablissement du droit à la retraite à taux plein à 60 ans pour tous.

C'est pourquoi la CEF confirme l'appel de la FNEC FP FO à la grève du 10 septembre et appelle ses syndicats, sections et structures à se rapprocher des UD pour son organisation notamment celle des cortèges FO.

La CEF considère également que l'ensemble des revendications spécifiques de l'Education Nationale, de l'AFPA, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la culture, de l'enseignement privé, et de Jeunesse et Sports notamment celles liées aux salaires et traitements, aux conséquences de la mise en œuvre de la territorialisation (modification de la semaine scolaire ...) aux conséquences de la mise en œuvre de l'école du socle commun (création du cycle CM – 6°, conseil commun école/collège, ...) trouvent leur place dans le contenu de l'appel du 10 septembre.

C'est pourquoi, à l'image de la proposition faite par notre fédération nationale aux autres fédérations, elle engage ses structures à proposer à tous les niveaux, aux autres organisations syndicales des appels communs pour la grève le 10 septembre prochain. C'est déjà le cas dans l'enseignement supérieur, à l'AFPA, et dans la Fonction Publique.

SOUTIEN A OLME

Dans cette situation, la CEF apporte tout son soutien au combat que mène la fédération, syndicale enseignante grecque OLME contre le plan de mise en disponibilité d'office de 25 000 fonctionnaires (dont des milliers d'enseignants) imposée par l'Union Européenne qui fait suite au non-remplacement des fonctionnaires partant à la retraite.

La CEF apporte tout particulièrement son soutien au Président d'OLME que le gouvernement a décidé de mettre en situation de non activité, décision s'apparentant à un acte de répression anti syndicale visant à annihiler l'action et l'expression d'OLME. Le soutien à OLME et aux enseignants et fonctionnaires grecs, c'est s'opposer aux politiques d'austérité menées dans l'ensemble des pays européens et défendre les libertés syndicales les plus élémentaires.

La CEF considère qu'il serait souhaitable que l'Internationale de l'Education engage toutes les interventions et campagne nécessaires pour obtenir l'annulation de cette décision.

ACTE II DE LA REFONDATION

Cette rentrée s'ouvre en partie avec la mise en œuvre de la loi Peillon qui entraîne un bouleversement fondamental des statuts et attaque gravement et immédiatement les conditions de travail des personnels.

La CEF invite ses sections à faire connaître la détermination de FO à défendre tous les dossiers individuels et collectifs découlant des premières conséquences de la loi Peillon.

Le ministre Peillon a annoncé le 16 juillet son programme et sa méthode pour arriver à détricoter les

statuts particuliers des personnels de l'Education nationale (voir le compte rendu complet sur cette question). Sur la méthode, il s'agit pour le ministre au nom du dialogue social d'associer les organisations syndicales à l'élaboration de l'Acte II de la refondation. 13 groupes de travail sont programmés dans lesquels les syndicats doivent faire des propositions concrètes.

Sur le fond, il s'agit pour le ministre Peillon en remettant en cause les garanties statutaires nationales existantes, de mettre en concordance les statuts particuliers des personnels avec la territorialisation de l'école et le socle commun inscrits dans la loi PEILLON (acte I de la Refondation)

Pour la FNEC FP FO cette remise en cause des statuts s'inscrit dans le cadre de l'austérité qu'entend imposer le gouvernement et de la poursuite du désengagement de l'Etat.

Seule la FNEC a indiqué au ministre qu'elle refusait de s'associer à cette méthode et à ces objectifs et qu'elle n'accepterait aucune dégradation ni aucun alourdissement des obligations réglementaires de service. Dans ce cadre, la CEF confirme que la FNEC FP FO participera à tous les groupes de travail programmés par le MEN sur la base de ses mandats et informera les personnels des projets élaborés par le Ministère et les Groupes de Travail contre leurs garanties statutaires.

AVS-I (Contractuels de droit public)

Le 1er ministre Ayrault vient d'annoncer que 28 000 auxiliaires de vie scolaire individuels seraient éligibles pour être CDIés. Si cette annonce peut paraître répondre à la revendication de réemploi des AVS, il n'en reste pas moins qu'elle pérennise un salaire à vie de 638 euros nets sur un emploi non statutaire. En effet, loin de réduire l'emploi précaire elle le pérennise au contraire en appliquant le recrutement directement en CDI prévu par la loi Sauvadet.

Cette mesure institue des CDI à temps partiel, contradictoirement à l'article 3 du statut général qui implique que tout emploi permanent soit occupé par un fonctionnaire.

Cette proposition est donc très loin de répondre aux revendications des AVS notamment en termes d'intégration dans un corps de fonctionnaires d'Etat. Par ailleurs, rappelons que les 28 000 AVS éligibles à ce dispositif, qui ne se mettra en place qu'au 1er septembre 2014, devront passer un diplôme d'Etat en même temps qu'ils travailleront, la VAE ne leur accordant que 1/3 de ce diplôme.

Enfin, la FNEC FP FO n'oublie pas que des dizaines de milliers d'EVS (CAE) exerçant dans les écoles sont privés de toute perspective hormis la préparation très

incertaine, du nouveau diplôme pour accéder... au CDI.

La FNEC FP FO entend donc continuer de rassembler les assistants d'éducation pour défendre leurs revendications légitimes :

- intégration dans un corps de fonctionnaires d'Etat à temps plein
- augmentation des salaires.

AFPA :

La CEF affirme que le protocole de conciliation consacré par le jugement rendu du TGI de Bobigny le 4 juin dernier et régissant les relations économiques entre l'AFPA et ses créanciers (Etat et Pools bancaires), n'est qu'un emplâtre sur une jambe de bois.

Baisse constante de l'activité, difficultés persistantes de trésorerie, départs non remplacés, question pendante du patrimoine : rien n'est résolu. Le nouveau plan de Refondation ne fait que poursuivre, voire aggraver les difficultés liées aux objectifs du plan stratégique précédent. Pour sortir de cette spirale menant soit au démantèlement régional, soit à la disparition, la FNEC FP FO revendique toujours le retrait des articles de la loi de 2004 concernant l'AFPA. La FNEC FP FO revendique le retour à une AFPA nationale de service public sous financement de l'Etat délivrant des titres professionnels qualifiants aux demandeurs d'emploi et aux salariés en requalification.

LOI FIORASO :

La CEF condamne la promulgation le 22 Juillet 2013 de la loi Fioraso pour l'enseignement supérieur et la recherche. Cette loi organise la régionalisation territoriale de l'enseignement supérieur avec les contrats de sites ainsi que la soumission de la recherche publique aux besoins de privé au nom de l'innovation et du transfert de technologies ;

La FNEC FP FO demande l'abrogation de cette loi et s'opposera à sa mise en œuvre, en particulier en défendant les garanties statutaires des personnels sur la base de ses mandats dans les discussions avec le ministère et en informant les personnels des projets ministériels.

ESPE

La CEF confirme sa caractérisation des ESPE : machines à broyer la formation, les statuts, les disciplines.

Pour la CEF, les ESPE confirment le cadre de la mastérisation, instituent avec les MEEF (Métiers ...) la fin des disciplines de recherche et des valences disciplinaires, instaurent la plus complète inégalité dans la préparation aux concours, les volumes horaires dévolus aux préparations variant du simple au double d'une ESPE et d'un concours à l'autre.

Ils permettent, via le cursus mis en place, de généraliser, l'envoi des étudiants comme précaires dans les écoles et les établissements.

Lors du CNESER et du CSE des 16 et 17 juillet, le ministre n'a pu obtenir un consensus sur son projet (vote contre FO – CGT – FSU – SUD).

La CEF attire l'attention des structures sur la prise de position commune FNEC FP FO et GR FDE (formateurs ...)

La CEF incite les structures à présenter, partout où cela est possible, des listes FO aux conseils d'école des ESPE.

La CEF se prononce contre toute fermeture de site de formation et pour le maintien des personnels sur leur poste ou emploi.

Enfin la CEF encourage l'ensemble des structures à assurer une présence régulière dans les ESPE afin d'établir le contact avec l'ensemble des collègues titulaires, stagiaires et contractuels en formation.

FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE:

La CEF réaffirme ses inquiétudes sur les conséquences de la territorialisation de la Formation Professionnelle initiale.

La CEF rappelle l'opposition de la fédération au collège unique, son refus de la mise en place du lycée unique et d'un cycle bac – 3 à bac + 3.

En effet cela accompagnerait la mise en place du socle commun, et la mutualisation des moyens de formation professionnelle débouchant sur un guichet unique régionalisé, remettant en cause l'existence des Lycées Professionnels dénoncé par la FNEC FP FO,

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2014 : toutes les listes bouclées fin juin

La CEF note avec satisfaction que les premières interFNEC académiques ont commencé à se réunir fin juin, début juillet, fin août pour élaborer les dispositifs à mettre en œuvre pour avoir des listes dans tous les corps, dans tous les départements et académies.

La CEF considère que c'est le passage obligé pour que la FNEC et ses syndicats puissent enregistrer une nouvelle progression aux prochaines élections professionnelles de 2014.

La CEF invite les structures fédérales, notamment les bureaux FNEC départementaux ainsi que les inter FNEC académiques à dresser des plans de campagne, à les mettre en œuvre sans tarder, en commençant par les secteurs les plus difficiles, pour obtenir cet objectif : toutes les listes bouclées fin juin en métropole comme dans les DOM.

La CEF réaffirme sa volonté d'apporter une aide fédérale à la constitution des listes dans le secteur de la culture. Pour ce faire elle enregistre qu'il sera fourni à chaque bureau départemental FNEC la liste des établissements relevant du ministère de la culture

De la même manière la CEF réaffirme sa volonté d'apporter toute l'aide fédérale nécessaire au succès des listes FO à l'AFPA, ce qui passe par la transmission des documents de campagne du SNFO AFPA.

La CEF mandate le secrétariat fédéral pour prendre contact avec les fédérations concernées et les UD afin d'agir de manière coordonnée.